

**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**



Original : anglais

N° ICC-01/04-01/06 OA19

Date : 24 août 2011

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le juge Sang-Hyun Song, juge président
M. le juge Erkki Kourula
Mme la juge Anita Ušacka
M. le juge Daniel David Ntanda Nsereko
Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. THOMAS LUBANGA DYILO

Confidentiel

Ordonnance

relative au dépôt de documents sous la mention « confidentiel »

/paraphe/

Ordonnance à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint
M. Fabricio Guariglia

Le conseil de la Défense

M^e Catherine Mabilie
M^e Jean-Marie Biju-Duval

Les représentants des États

Mme Liesbeth Lijnzaad, pour le
Gouvernement du Royaume des Pays-Bas

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

/paraphe/

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale,

Vu la Demande urgente d'instructions du 17 août 2011 (ICC-01/04-01/06-2788-Conf),

En vertu de la règle 28 du Règlement de la Cour,

Afin de déterminer parmi les informations figurant dans les deux documents mentionnés ci-dessous lesquelles devraient éventuellement demeurer confidentielles,

Rend la présente

ORDONNANCE

1. Il est enjoint au Royaume des Pays-Bas d'exposer, le 25 août 2011 au plus tard, le fondement en fait et en droit du dépôt sous la mention « confidentiel » de la Demande urgente d'instructions (ICC-01/04-01/06-2788-Conf), en application de la norme 23 *bis*-1 du Règlement de la Cour.
2. Il est enjoint au Procureur d'exposer, le 25 août 2011 au plus tard, le fondement en fait et en droit du dépôt sous la mention « confidentiel » de la Réponse de l'Accusation à la Demande urgente d'instructions, présentée par le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas (ICC-01/04-01/06-2792-Conf), en application de la norme 23 *bis*-1 du Règlement de la Cour.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

M. le juge Sang-Hyun Song
Juge président

Fait le 24 août 2011

À La Haye (Pays-Bas)